



FICHE DE PREINSCRIPTION :

1/2

☐ ATELIER TAMBOR DEL BIÒU : Enfants/Ados

☐ ATELIER TAMBOR DEL BIÒU : Adultes

Année scolaire 2026 / 2027

☐ Inscrit en 2025/26

☐ Nouvelle inscription (2 cours d'essai sans engagement)

NOM ET PRENOM de l'élève : Date de naissance : Age :

Coordonnées

Adresse : Code postal : Commune :

☎ : 📞 : ✉ : @

Coordonnées de l'élève ou du responsable légal si élève mineur

NOM : Prénom : Date de naissance : ☎ : 📞 :

Adresse : ✉ : @

Code postal : Commune :

Engagement pour les élèves du Tambor del Biòu

L'atelier Tambor del Biòu est composé de tambours, de percussions afin de jouer sur divers thèmes occitans. Il participe à des manifestations (Saint-Ambroix et sa région). Pour les nouveaux participants, deux cours d'essai sont proposés avant de valider l'inscription à l'école de musique.

Je soussigné(e) Mr/Mme : en inscrivant mon enfant ou moi-même à l'Atelier Tambour del Biòu m'engage ou l'engage à :

- Participer à la parade du Volo Biòu et au festival du *Total Festum*,
- Participer au moins à une autre sortie du Totem,
- Adhérer à l'association du Volo Biòu (10€) afin de bénéficier d'une assurance lors des sorties.

A..... Le..... Signature :



DROIT A L'IMAGE :

Dans le cadre de l'enseignement de l'école de musique Sol en Cèze, vous pouvez être amené à être photographié et filmé pendant vos répétitions et représentations. Des photos ou vidéos sur les réseaux de la Communauté de communes de De Cèze Cévennes pourraient être publiées afin de communiquer sur l'école de musique.

Cette photographie ou cette vidéo ne sera accompagnée d'aucune information susceptible de vous rendre identifiable. Les légendes accompagnant la (ou les) photographie(s) ne porteront pas atteinte à la réputation de votre vie privée.

Merci de confirmer votre approbation ou votre refus sur l'utilisation des photographies ou des vidéos dans les conditions précisées ci-dessus en complétant les données ci-dessous.

Je soussigné(e) :

Nom :

Prénom :

Adresse :

☐ En mon nom propre OU

☐ Père ☐ Mère ☐ Responsable légal

☐ Autorise la publication sur les réseaux sociaux : Facebook, twitter, sur la chaîne YouTube de la Communauté de Communes de De Cèze Cévennes et sur son site internet www.ceze-cevennes.fr

☐ N'autorise pas la publication des photographies ou des vidéos

EXTRAIT DU REGLEMENT INTERIEUR :

2/2

Les musiciens inscrits à l'école de musique doivent participer de manière assidue au cours d'instruments, et de formation musicale (solfège).

Les musiciens s'engagent à participer aux auditions et répétitions.

Les musiciens instrumentistes bénéficient de la gratuité des cours de formation musicale.

Les enfants mineurs, sauf autorisation spéciale doivent être accompagnés par un adulte responsable jusqu'à leur professeur et être récupéré à l'heure par celui-ci. En cas de retard, les parents devront le signaler aux professeurs par téléphone.

Tout retard devra rester exceptionnel pour la bonne continuité des cours.

En cas d'absence, les musiciens devront si possible le signaler à leur professeur la veille au plus tard.

Nos tarifs sont calculés sur une base de 31 semaines de cours pour la période de septembre à juin, sans tenir compte des jours fériés qui, dans certains cas, peuvent être compensés à la discrétion des professeurs, par exemple par un stage.

Il est proposé aux nouveaux musiciens une période d'essai de 15 jours, au-delà de cette période ils seront considérés comme inscrits.

Les cotisations sont calculées à partir du premier cours réalisé (cours d'essai compris pour les nouveaux élèves).

Toute année commencée sera due, sauf cas de force majeure (déménagement, maladie...).

Les cours pourront être payés soit en début d'année (avant le 30 novembre) pour toute l'année scolaire, soit au trimestre dès réception de la facture et au plus tard le 15 février (1^{er} trimestre), 15 mai (2^{ème} trimestre) et 15 juillet (3^{ème} trimestre). Au-delà de ces dates d'échéances vos cotisations impayées seront transmises au Trésor Public pour recouvrement.

Inscrire la mention « Lu et approuvé »

À....., le Signature :.....